

<https://www.fenvac.org/attentat-de-la-rue-copernic-le-3530>



Attentat de la rue Copernic : le parquet fait appel du non-lieu en faveur du suspect Hassan Diab

- Revue de presse -
Publication date: vendredi 12 janvier 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Suite à l'annonce du non-lieu en faveur de l'unique suspect dans l'attentat de la rue Copernic en 1980, à Paris, le parquet de Paris va faire appel de cette décision, d'après des sources judiciaires.

Le parquet de Paris va faire appel de l'ordonnance de non-lieu rendue vendredi en faveur d'Hassan Diab, unique suspect de l'attentat devant la synagogue de la rue Copernic le 3 octobre 1980 à Paris, a-t-on appris de source judiciaire.

Les juges d'instruction ont ordonné vendredi l'abandon des poursuites engagées contre le Libano-Canadien de 64 ans, estimant que les charges « ne sont pas suffisamment probantes », une décision contraire à l'avis du ministère public qui avait requis en novembre son renvoi devant les assises.

L'appel du parquet n'est pas suspensif et ne remet donc pas en cause à ce stade la remise en liberté d'Hassan Diab.

Suite à la décision de non-lieu, les magistrats ont relevé que les investigations ont mis en lumière « un certain nombre d'éléments (..) qui permettent d'estimer qu'Hassan Diab se trouvait vraisemblablement au Liban pendant cette période » et ne pouvait donc ni avoir confectionné ni posé l'engin explosif, caché sur une moto.

Date : 12/01/18

Auteur : Rédaction

Source : Ouest France